

Dynamique agricole sur les territoires à enjeux

Programme 2014-2020

Une action du PRDAR financée par

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité



Qu'est-ce que le PRDAR ?

Un cadre national

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, grâce aux fonds CASDAR (Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural ») finance un Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) dont le Programme Régional (PRDAR) constitue la déclinaison en région.

Un programme régional

Un contrat d'objectifs conclu entre l'APCA et le Ministère constitue le cadre de référence à partir duquel les Chambres d'agriculture de Normandie ont élaboré et conduisent les actions du PRDAR 2014-2020. Il définit leurs engagements :

- Une priorité donnée à l'innovation
- L'accompagnement de la triple performance
- La diffusion des connaissances
- Le renforcement des partenariats avec la recherche, les instituts techniques, les autres organismes de développement, les établissements de formation.

Le PRDAR normand 2014 - 2020

Un programme décliné en 10 actions et un Projet Pilote Régional (PPR)

Ces actions, élaborées au début de la programmation et issues d'une concertation régionale répondaient à la fois à des priorités régionales ainsi qu'aux priorités définies par le MAA.

Un pilotage

- Stratégique via la COREAMR (Commission régionale de l'Économie Agricole et du Monde Rural)
- Professionnel via le Comité Stratégique Opérationnel IRD (CSO IRD) et le Comité de Concertation IRD (CC IRD)
- Opérationnel via la Cellule Ingénierie de Projets (CIP) de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie

Des acteurs

Porté par les Chambres d'agriculture de Normandie, le PRDAR est mis en œuvre avec l'ensemble des partenaires régionaux du développement agricole.

Un cofinancement par

- Les Chambres d'agriculture elles-mêmes
- Les Collectivités territoriales (la Région et les Départements)
- Des financeurs sur des projets spécifiques (Union Européenne, Agences de l'Eau, ADEME...)

Le PRDAR 2014 - 2020 en chiffres

Un programme qui représente en moyenne annuelle sur la période 2014-2020, 4,2 M€ de dépenses. Financé à hauteur de 2.2 M€ de CASDAR, il a mobilisé en moyenne 44 ETP par an (120 collaborateurs).

Répartition du financement CASDAR par AE sur 2014-2020



- Hommes et métiers • 5 %
- Stratégie et pilotage d'entreprise • 18 %
- Vers plus d'agro-écologie • 17 %
- Performance en agriculture biologique • 7 %
- Remplacement • 4 %
- Agro-écologie : accompagner le changement vers la triple performance • 12 %
- Biomasse et énergie • 2 %
- Énergie VANA • 3 %
- Agriculture et élevage de précision • 7 %
- Agroalimentaire et proximité • 10 %
- Dynamique agricole sur les territoires à enjeux • 10 %
- Gouvernance du programme • 5 %

Édito

La valorisation des travaux d'innovation, de recherche et de développement et l'utilisation de leurs résultats au sein du plus grand nombre des exploitations constituent des enjeux majeurs pour nous aider à relever ensemble les nombreux défis qui se présentent à notre agriculture.

Le Programme Régional de Développement Agricole et Rural n'échappe pas à cette nécessité de toujours plus communiquer sur les travaux, et surtout leurs résultats, afin de garantir cette diffusion et cette valorisation auprès du plus grand nombre.

C'est dans cet esprit qu'a été mise en place notre collection de fiches Capitalis'action qui permettent de prendre connaissance, grâce à document rapide à lire (un simple recto-verso), de plus de 75 projets remarquables, et de disposer des contacts pour aller plus loin.

C'est toujours dans cet esprit que nous vous proposons aujourd'hui une sélection des réalisations qui nous semblent les plus significatives, et cela pour chacune des 10 actions de ce programme.

Je vous souhaite une bonne découverte de cette sélection, et vous donne rendez-vous, si vous souhaitez aller plus loin, à l'occasion de l'une des nombreuses opérations que nous organisons sur le terrain : forums, journées techniques, portes ouvertes, démonstrations...

Gilles LIEVENS

Président Innovation - Recherche - Développement
des Chambres d'Agriculture de Normandie

AE07

Dynamiques agricoles dans les territoires à enjeux

Pourquoi cette action ?

Les espaces agricoles sont soumis à nombreux enjeux (préservation du foncier, du littoral, de la biodiversité, développement de filières de proximité en réponse aux besoins alimentaires, préservation des ressources, transition énergétique, cohabitation exploitants/non agriculteurs...). Avec la Loi Notre, le nombre de collectivités s'est fortement réduit mais elles disposent de compétences et des moyens renforcés dans les domaines touchant l'activité agricole. L'enjeu de la concertation et de la co-construction est impératif pour garantir le développement de l'agriculture dans les territoires et la reconnaissance des services rendus par cette activité

Que cherchait-on à obtenir ?

- Une plus grande implication des professionnels agricoles dans les projets de développement des collectivités
- Une prise en compte par les collectivités des contributions positives de l'agriculture et leur appui en faveur de projets structurants, innovants contribuant au développement de l'agriculture et à la valorisation des territoires dans les différentes composantes économique, sociale, environnementale et au mieux vivre ensemble
- Des opportunités de développement pour les exploitants et des relations apaisées dans les territoires entre agriculteurs et non agriculteurs

Objectifs et principales réalisations

/ 1 / Promouvoir la fonctionnalité de l'agriculture et sa contribution au territoire

- Formations des élus Chambres d'agriculture, interventions en groupes d'agriculteurs, rencontres avec les acteurs locaux, formalisation partenariats
- Démarches de communication sur l'agriculture (portes ouvertes...)

/ 2 / Initier et animer des projets territoriaux multi-acteurs

- Implication forte dans l'émergence et l'animation de projets territoriaux (PAT, PCAET, CTE, chartes locales...)
- Construction d'outils méthodologiques pour la prise en compte des enjeux dans les projets territoriaux (dont gestion du foncier)
- Groupes de travail multi-acteurs sur différents enjeux (alimentation, zones humides, eau, climat, bocage...)

/ 3 / Communiquer sur les projets agricoles et territoriaux et leurs impacts pour les territoires

- Construction rubrique Territoires sur le site de la Chambre régionale
- Valorisation de projets (fiches expérience), newsletter d'info
- Partage d'expériences lors d'événementiels

Sommaire

Diagnosics biodiversité : de l'exploitation au territoire	p06
Une réalisation automatisée de fiches « Portrait agricole de territoire »	p08
Des partenariats gagnant-gagnant avec les acteurs de l'environnement	p10
Un cadre opérationnel pour la compensation collective agricole	p12

L'objectif

Le diagnostic « Biodiversité et Paysages » est un outil développé par les Chambres d'agriculture de Normandie depuis 2010. Destiné à sensibiliser les agriculteurs normands, ce diagnostic permet de repérer les éléments et pratiques favorables à la biodiversité déjà présents sur l'exploitation (éléments paysagers, aménagements), et encourager la conservation de ces pratiques existantes.

En complément de ce diagnostic d'exploitation, une approche de diagnostic territorial a été testée sur deux collectivités normandes.

Le public

- Exploitants agricoles
- Conseillers

Le projet

Dans un contexte où l'actualité réglementaire et les attentes sociétales mettent en avant la préservation de la biodiversité, les Chambres d'agriculture de Normandie se sont mobilisées pour élaborer un diagnostic d'exploitation permettant de sensibiliser les agriculteurs normands à la biodiversité et une démarche territoriale permettant de croiser la lecture agricole et les enjeux « biodiversité » du territoire.

Le diagnostic d'exploitation comporte 3 versions permettant de s'adapter aux paysages et systèmes normands (bocage, plaine et mixte). Il aborde différentes thématiques telles que la gestion des couverts végétaux, la récolte des cultures, l'utilisation des produits phytosanitaires, le travail du sol, la rotation et l'assolement, les bandes enherbées et bords de champs, les éléments arborés (bocage), la gestion du pâturage et des prairies...

Ce diagnostic a été testé en 2013 sur 13 exploitants. De novembre 2014 à mars 2015, 50 autres diagnostics ont été réalisés afin de montrer la pertinence de l'outil à l'échelle de la Normandie. Le diagnostic est informatisé et permet une saisie des réponses en direct permettant ainsi à l'exploitant de visualiser le positionnement de son exploitation sur les différents thèmes. Chaque agriculteur se voit remettre une fiche de synthèse présentant ses résultats sous forme graphique et indiquant les pratiques favorables à la biodiversité, celles qui sont préconisées et les pratiques à améliorer. Ces 63 diagnostics ont fait l'objet d'une synthèse régionale qui présente les résultats et enseignements des diagnostics réalisés.

En parallèle de ce diagnostic à l'échelle de l'exploitation, les Chambres d'agriculture de Normandie ont élaboré une démarche territoriale testée sur deux collectivités normandes, permettant de :

- prendre en compte la contribution de l'agriculture à la biodiversité du territoire,
- identifier, en concertation avec les agriculteurs et les acteurs du territoire, les continuités écologiques et les zones à enjeux,
- faire des préconisations et formuler des alertes à la collectivité sur la trame verte et bleue afin de limiter le développement du zonage naturel (N) et des tramages spécifiques (zones humides, continuités écologiques...) dans les documents d'urbanisme.

La démarche proposée s'inscrit en complément du diagnostic agricole : c'est un module qui peut être proposé ou non à la collectivité et qui peut contribuer à une lecture agricole des continuités écologiques que les collectivités doivent identifier dans le cadre de la trame verte et bleue. Une valorisation cartographique sur NosTerritoires a été ébauchée mais reste à conforter dans le cadre de démarches concrètes réalisées par les Chambres d'agriculture à la demande de collectivités.

Une action
du PRDAR
financée par

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



L'objectif

Développer une production automatisée de fiches « portrait agricole de territoire », présentant des indicateurs clés de l'évolution de l'activité agricole à différentes échelles géographiques et en particulier EPCI, support à la disposition des chefs de projets territoriaux et des professionnels agricoles pour faciliter les échanges avec les interlocuteurs des collectivités. Les fiches « portrait agricole de territoire » répondent à un double objectif :

- Mieux faire connaître l'agriculture et les contributions positives de l'activité dans les territoires
- Initier de nouveaux projets avec les EPCI en faveur du développement de l'agriculture

Le public

- Conseillers
- Elus des CAs
- Collectivités locales (élus et DGS)

Le projet

Ce projet s'intègre dans le processus régional de « développer une culture ingénierie de projet territorial au sein des Chambres d'agriculture Normandes ».

Dans un contexte de forte évolution des périmètres et interlocuteurs des EPCI et de développement de politiques agricoles à l'initiative de collectivités plus importantes aux compétences élargies, il est apparu nécessaire de renouveler la communication sur les enjeux agricoles et l'importance de l'agriculture dans les territoires.

Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle organisation régionale des chambres d'agriculture de Normandie et de la construction d'un pôle régional Territoires-Environnement, la volonté professionnelle a été de renforcer l'ancrage territorial avec la mise en place de groupes professionnels locaux, interface des élus de leur territoire et d'engager une démarche de dialogue pour resserrer les liens entre la Chambre d'agriculture et les nouvelles intercommunalités.

La production d'un document synthétique de présentation de l'agriculture à partir des différentes sources de données statistiques disponibles a été retenue pour disposer d'un support simple, attractif servant d'appui pour partager sur les différents enjeux agricoles dans les territoires.

Pour faciliter la formalisation de ces documents et leur mise à jour régulière, un travail méthodologique a été réalisé pour aboutir à une production harmonisée, organisée et automatisée. Ce travail a été conduit en différentes étapes :

- Réflexion sur les indicateurs utiles pour l'information des collectivités et des sources de données utilisables
- Conception d'une base de données et des modalités d'extraction à différentes échelles en lien avec le service informatique et le Pôle Economie et Prospective régional
- Recherche iconographique pour la présentation finale des fiches portrait
- Présentation des fiches dans les groupes agricoles locaux pour appropriation par les élus agricoles de groupes locaux
- Formalisation d'un cadre plus détaillé et d'un support de présentation PPT pour les conseillers pour adapter les présentations dans les démarches territoriales (rencontres avec les élus locaux)

Une action
du PRDAR
financée par

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



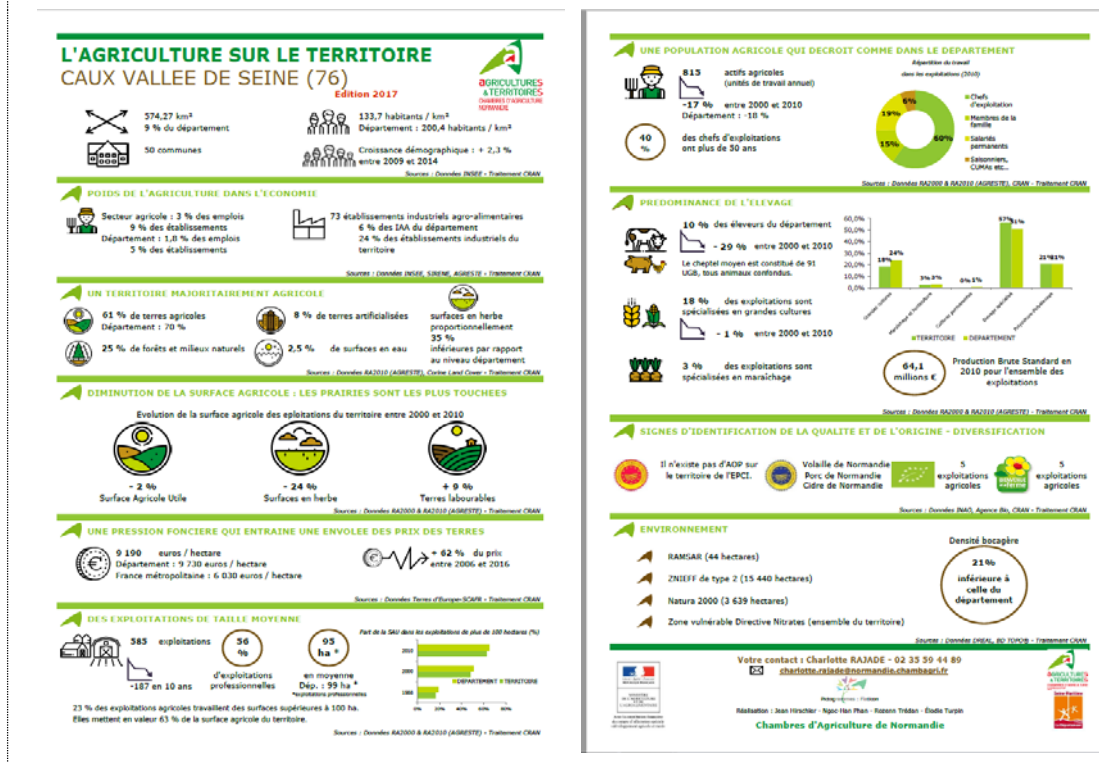
Les chiffres clés

Sur l'année 2017 : création de la base de données, production d'une fiche type automatisée

Sur l'année 2018 : production des fiches portrait des 73 EPCI normandes

Mise à jour annuelle pour les rencontres avec les collectivités

En image



En savoir plus

Le projet

Sandrine VANDENABEELE Responsable du Pôle Régional Territoire-Environnement (PTE)

02 32 78 80 19 – sandrine.vandenabeele@normandie.chambagri.fr

L'action AE07 « Dynamique agricole sur les territoires à enjeux » du PRDAR Normand

Valérie GENOUVILLE - Chambre régionale d'Agriculture de Normandie – Pôle régional Territoire Environnement - Service Développement local

02 35 59 47 21 – valerie.genouville@normandie.chambagri.fr

Le PRDAR Normand 2014-2020.

La triple performance au service d'une agriculture durable.

A découvrir sur www.chambre-agriculture-normandie.fr

L'objectif

Développer les relations avec les structures environnementales impliquées dans la gestion des territoires :

- confronter nos visions sur le développement agricole dans les zones d'intérêt environnemental ou soumises aux risques, partager nos approches prospectives et identifier les points de convergence,
- mutualiser nos moyens pour sensibiliser les acteurs aux enjeux croisés de l'agriculture et de la gestion des territoires, valoriser la multifonctionnalité de l'agriculture
- co-construire et mettre en œuvre des programmes d'actions pour conforter les activités agricoles répondant aux enjeux locaux.

Le public

- Organismes publics à vocation environnementale, associations, parcs naturels

Le projet

La Normandie est concernée par des espaces de grande richesse environnementale : 600km de côtes, 22000 ha de zones humides, 7 % des terres en site Natura 2000. 4 parcs naturels en tout ou partie sur la Région. Importance de l'axe Seine.

Ces espaces sont fortement soumis aux pressions urbaines mais aussi aux changements climatiques et aux évolutions des milieux (recul du trait de côte, variation des niveaux d'eau, déprise de certaines zones). Le maintien de leur intérêt et de leur rôle environnemental (paysages, biodiversité) implique que perdure une activité agricole économiquement viable et adaptée aux enjeux malgré les conditions parfois difficiles d'exploitation. Pour accompagner les exploitations dans les transitions nécessaires, les Chambres d'agriculture de Normandie travaillent à développer et formaliser des partenariats durables avec les structures propriétaires et/ou gestionnaires (conservatoires, parcs naturels).

Une 1ère convention cadre (2019-2021) a ainsi été concrétisée avec le Conservatoire du Littoral qui intervient en Normandie sur 71 sites naturels littoraux et estuariens (soit plus de 7000 ha agricoles) et gère plus de 360 conventions d'usage. Elle vise à organiser des échanges réguliers afin de développer l'interconnaissance, de partager des informations et données disponibles et de travailler ensemble sur des préoccupations communes telles que la lutte contre l'artificialisation des sols ; le maintien, la mise en place et/ou le développement de pratiques agricoles littorales permettant de concilier l'ensemble des enjeux (viabilité économique, qualité des milieux et paysages) et l'adaptation aux changements climatiques.

Concrètement quelques actions menées avec le Conservatoire du littoral en 2019/2020 :

- participation de la Chambre d'agriculture au conseil de rivage de février 2019
- participation du Conservatoire du Littoral en Commission régionale Territoire
- journée d'échanges entre techniciens en juin 2019 et janvier 2020
- fiche action dans le cadre du CTE du Cotentin "*anticipation des transformations économiques et patrimoniales du Val de Saire face au changement climatique et au recul du trait de côte*", lancement d'études sur 3 sites pilotes (50,14).

Une action
du PRDAR
financée par

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

RÉGION NORMANDIE

L'Europe s'engage en Normandie



Avec le soutien :



Les chiffres clés

- 1** convention cadre de partenariat signée avec le Conservatoire du Littoral
- 32** participants à la journée d'interconnaissance Conservatoire – CRAN – collectivités locales en 2019 – 1 rencontre annuelle d'échanges techniques
- 3** secteurs test pour la mise en pratique

En image



25/06/19 : journée d'interconnaissance sur le terrain (Estuaire de l'Orne)



9/09/19 Réunion d'échanges méthodo



29/11/19 Signature de la convention

En savoir plus

Le projet

Emilie CHERON – Pôle Territoires Environnement - Chambre régionale d'agriculture de Normandie
02 31 47 22 24 – emilie.cheron@normandie.chambagri.fr

L'action **AE07** « Dynamique agricole sur les territoires à enjeux » du PRDAR Normand

Valérie GENOUVILLE - Chambre régionale d'agriculture de Normandie
02 35 59 47 21 – valerie.genouville@normandie.chambagri.fr

Le PRDAR Normand 2014-2020.

La triple performance au service d'une agriculture durable.

A découvrir sur www.chambre-agriculture-normandie.fr

L'objectif

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 a mis en place le principe de la **compensation collective agricole**. Ce dispositif s'applique aux projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des **conséquences négatives importantes sur l'économie agricole**. L'ambition de la compensation collective agricole est **d'impliquer les maîtres d'ouvrage dans un développement durable, économe en foncier**.

Le projet mené de 2018 à 2020 a porté sur la **co-construction d'une méthode régionale** pour rendre opérationnelle la compensation collective agricole en Normandie en application du principe ERC dans l'intérêt de l'agriculture et des territoires.

Le public

- Acteurs de l'aménagement
- Collectivités territoriales
- Membres CDPENAF
- Porteurs de projets

Le projet

La Normandie est l'une des régions françaises où la question sur la consommation d'espaces agricoles est particulièrement prégnante. Entre 2008 et 2018, 16 563 ha ont disparu, soit l'équivalent de 177 exploitations.

Forts de ce constat et dans une logique de **"sobriété" dans la consommation du foncier agricole productif**, la Chambre régionale d'agriculture en lien avec l'administration, la SAFER et des représentants des collectivités locales, a travaillé à la mise en place d'outils méthodologiques pour appliquer concrètement le dispositif de la compensation agricole, dans une approche partagée visant à **maintenir le potentiel économique** de la « ferme Normandie » tout en contribuant au développement territorial.

Le travail a été réalisé en **plusieurs étapes** :

- Appropriation de la notion de 'compensation collective agricole' au sein de la Profession (commissions professionnelles, techniciens) et acteurs locaux (collectivités)
- **Benchmark des modalités de mise en œuvre** avec des territoires déjà engagés hors région (échanges de pratiques, interventions en commission territoires régionale).
- **Elaboration d'un guide pour la réalisation des études préalables** précisant la méthode d'analyses des impacts et les modalités de calcul des pertes pour l'économie agricole – Définition d'un cadre de référence par filière. Présentation de la « doctrine » validée avec la DRAAF en CDPENAF pour sensibiliser les maîtres d'ouvrage et accompagner l'application du principe Eviter-Réduire-Compenser.
- Dans l'objectif de **favoriser l'émergence** de projets agricoles **collectifs** et (re)créateurs de **valeur ajoutée agricole**, le recensement des projets pouvant être financés via les fonds de compensation en lien avec les collectivités et la création d'un **Catalogue de Mesures Simplifié (CMS)***. Celui-ci constitue un premier outil opérationnel à proposer aux maîtres d'ouvrages pour les orienter vers des mesures de compensation parmi celles approuvées par les Préfets dans les différentes régions.

Une action
du PRDAR
financée par

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

RÉGION NORMANDIE

L'Europe s'engage Normandie



En partenariat :



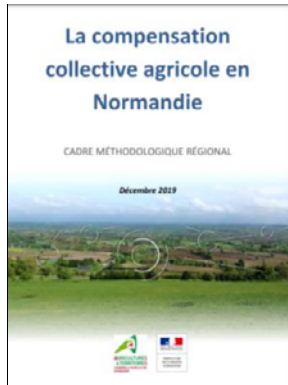
Les chiffres clés

1 document guide pour les études préalables

Un catalogue de 26 catégories de mesures de compensation

1 grille de notation pour évaluer les projets potentiellement bénéficiaires des fonds de compensation

En image



Extrait catalogue de mesures

MESURE STRUCTURANT LA FILIÈRE

1. Création d'un abattoir collectif de proximité

Référence : ZAC Nogroville (62)

DESCRIPTION DE LA MESURE
Investir dans la mise en place d'un abattoir permettant de sécuriser la présence de l'élevage sur le territoire. Cela permet de limiter les coûts et les contraintes liés au transport et ainsi de dégager du temps et une marge supplémentaire pour les éleveurs concernés.
Levée de la ZAC de Nogroville permet la mise en place d'un abattoir mobile, mais n'importe quel type d'abattoir peut être envisagé tant qu'il est collectif.

DIMENSION COLLECTIVE
L'abattoir envisagé doit être collectif, s'est-à-dire bénéficiant à plusieurs exploitations au sein d'une année.

OBJECTIFS DE LA MESURE
• Sécuriser les filières d'élevage du territoire
• Limiter les coûts liés au transport des animaux
• Améliorer la rentabilité agricole en limitant leur transport
• Environnemental, permet la conservation des prairies et d'autres éléments paysagers grâce à la sécurisation de l'élevage.

RECRÉATION DE VALEUR AJOUTÉE : 60%
Structurer la filière : infrastructure adaptée et filière aval
Diversifier les débouchés de vente

MISE EN PLACE : 15%
Nécessité de la mesure

REGARDS DES REPRÉSENTANTS DU GIP : 20%
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
• Création d'emplois
PROFESSION AGRICOLE
• Concerner tous les éleveurs
• Concerner les filières de élevage à grande échelle (région)
• Concerner de grandes surfaces

L'INTÉRÊT DU MAÎTRE D'OUVRAGE : 5%
• Acceptabilité par les agriculteurs
• Viabilité pour les acteurs du monde agricole et par le grand public.

Présentation des catégories d'évaluation

RECRÉATION DE VALEUR AJOUTÉE AGRICOLE : 60%
La **recréation de valeur ajoutée** est l'objectif principal de la compensation collective agricole, ce critère représente donc **60% de la valeur de la note finale**. Les axes pour évaluer ce critère sont : la **structuration des filières**, l'**adaptation des cultures** au territoire, l'**augmentation du prix** du produit final, la **diminution des charges** et la **conservation du foncier agricole**.

OPÉRATIONNALITÉ : 15%
La **facilité de mise en place** et l'**opérationnalité** de la mesure sont nécessaires pour que la compensation soit utile. Ce critère représente **15% de la note finale**. Il est évalué selon la **facilité de mise en œuvre** et le **financement** de la mesure, l'**impact sur le travail** de l'agriculteur (temps et risque) et la **rentabilité** et **durée de vie** de la mesure.

REGARDS DES REPRÉSENTANTS DU GIP : 20%
Le **regard des représentants du GIP** représente **20% de la note finale** et est divisé en deux sous-parties :
• Le **regard des collectivités territoriales** avec comme axes d'évaluation l'**économie** du territoire, l'**attractivité** du territoire et l'**image** de la collectivité.
• Le **regard de la profession agricole** avec comme axes d'évaluation le **nombre** d'agriculteur profitant de la mesure et les **filières** et **surfaces** concernées.

L'INTÉRÊT DU MAÎTRE D'OUVRAGE : 5%
Le dernier critère est l'**intérêt pour le maître d'ouvrage** qui représente **5% de la note finale**. Les axes d'évaluations sont l'**acceptabilité** de la mesure, notamment par la population agricole, et sa **viabilité** ainsi que la potentielle valorisation du projet initial (soumis à l'étude d'impact) par la mesure.

S'unir pour freiner la consommation d'espaces et parfaire la règlementation !



En savoir plus

Le projet

Jean-Philippe SIMONET - Chambre régionale d'agriculture de Normandie - Pôle Territoires Environnement

02 33 31 47 75 - jean-philippe.simonet@normandie.chambagri.fr

L'action **AE07** « Dynamique agricole sur les territoires à enjeux » du PRDAR Normand

Valérie GENOUVILLE - Chambre régionale d'agriculture de Normandie - Pôle Territoires Environnement

02 35 59 47 21 - valerie.genouville@normandie.chambagri.fr

Le PRDAR Normand 2014-2020.

La triple performance au service d'une agriculture durable.

A découvrir sur www.chambre-agriculture-normandie.fr

AE01

Hommes et métiers

AE07

**Dynamique agricole
sur les territoires à enjeux**

AE02

énergie et valorisation
agricole non alimentaire

AE08

Performance en
agriculture biologique

AE03

Agriculture et élevage
de précision

AE09

Remplacement

AE04

Agroalimentaire
et proximité

AE10

Gouvernance du programme

AE05

Stratégie et pilotage
d'entreprise

AE11

Agro-écologie :
accompagner le changement
vers la triple performance

AE06

Vers plus d'agro-écologie

Une action du PRDAR financée par



Ses partenaires



normandie.chambres-agriculture.fr